

**SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU 27 MARS 2024**

LISTE DE PRÉSENCE

<u>ALGOLSHEIM</u>	Richard BALTZINGER	Adjoint
<u>ARTZENHEIM</u>	Claude GEBHARD	Maire
<u>BALTZENHEIM</u>	Fabrice FOECHTERLÉ	Adjoint
<u>BIESHEIM</u>	Roland DURR	Adjoint
<u>DESSENHEIM</u>	Aurélie FORNY	Maire
<u>DURRENENTZEN</u>	Jacques-Thierry MARANTIER	Adjoint
<u>GEISWASSER</u>	Isabelle FOLLIGUET	Adjointe
<u>HEITEREN</u>	Dominique SCHMITT	Maire
<u>KUNHEIM</u>	Didier WEISHEIMER	Adjoint
<u>NEUF-BRISACH</u>	Denis FERRARI	Conseiller
<u>OBERSAASHEIM</u>	Joël HILDWEIN	Conseiller
<u>URSCHENHEIM</u>	Pierre VOGEL	Adjoint
<u>VOGELGRUN</u>	Mirko PASQUALINI	Maire
<u>VOLGELSHEIM</u>	Claude GANTZER	Adjoint
<u>WECKOLSHEIM</u>	Arlette BRADAT	Maire
<u>WIDENSOLEN</u>	Josiane BIGEL	Maire
<u>WOLFGANTZEN</u>	Chris BIRAUD	Adjoint

**SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU 27 MARS 2024**

PROCÈS VERBAL

Mercredi 27 mars 2024 à 19h00 au siège du Syndicat à Neuf-Brisach, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de M. Dominique SCHMITT, Président du SIAEP de la Plaine du Rhin.

Présents :

Tous les délégués présents sur la liste sauf :

Excusés :

M. Richard BALTZINGER a donné pouvoir à M. Valéry BAUMANN, M. Mirko PASQUALINI a donné pouvoir à M. Chris BIRAUD, Mme Arlette BRADAT a donné pouvoir à M. Luc THOMASSEY.

Assistaient également :

- M. Éric SICHLER, Directeur du SIAEP de la Plaine du Rhin,
- Mme Céline MARY, Secrétaire comptable du SIAEP de la Plaine du Rhin.

Monsieur Dominique SCHMITT, Président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical et les remercie pour leur présence pour cette première réunion de l'année.

Il présente Céline MARY nouvelle secrétaire comptable du SIAEP qui remplacera Mme NOYER pour un poste à temps complet. A l'approche de 2026, elle viendra en appui du Directeur pour les chantiers administratifs et financiers en vue du futur « Pôle Eau potable ». En outre, elle assistera aux réunions pour prendre des notes et faire les comptes rendus afin que M. Éric SICHLER puisse répondre aux questions posées par l'assemblée.

Il informe également le Comité du déménagement du Syndicat BFN à Munchhouse à partir du 02/04/2024.

Le quorum étant atteint, le Président constate que le Comité Syndical peut délibérer valablement.

I. APPROBATION DU P.V. DE LA DERNIÈRE RÉUNION

1) PV de la réunion du 07/12/2023

Le Président passe rapidement en revue les différents points de l'ordre du jour abordés lors de cette réunion et demande s'il y a des questions.

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

APPROUVE le PV de la dernière réunion du Comité Syndical du 07/12/2023

II. AEP

1) Programmation 2024

Le Président présente au Comité Syndical le programme des travaux d'investissement prévus au Budget pour l'année 2024 auxquels s'ajoutent les restes à réaliser de 2023 :

- Remplacement de la pompe concernant Urschenheim au forage de Durrenentzen pour 9 900€ HT ;



- Remplacement pompe Algolsheim petit puit pour 10 600€ HT ;
 - Remplacement tuyauterie station de pompage d'Algolsheim pour 64 200€ HT ;
 - Remplacement anti-bélier station de pompage d'Algolsheim petit puit pour 15 800€ HT ;
- Tous ces travaux devaient être réalisés en 2023 par la société CÉRIA qui a pris beaucoup de retard sur tous ses chantiers suite à une restructuration interne.

Concernant les nouveaux chantiers prévus pour 2024 :

Travaux concernant les installations du Syndicat (châteaux d'eau, forages, pompage et siège) :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage avec BEREST pour 50 000€ HT (pour le schéma directeur de l'eau potable et les dossiers de subventions notamment) ;
- Remplacement de vannes de sectionnement importantes (Hors marché à bon de commande) pour 10 000€ HT ;
- Mise en place de clôtures pour les groupes électrogènes de secours aux stations de Biesheim et Algolsheim et réparations pour 6 295€ HT ;
- Travaux divers stations de pompage/châteaux d'eau (mise en place de sondes piézométriques, etc...) pour 60 000€ HT ;
- Remplacement de pompes aux forages pour 30 000€ HT ;
- Mise en place de la régulation de pression à la station de pompage d'Algolsheim pour 11 000€ HT ;
- Déplacement des dispositifs de contrôle de chlore à Baltzenheim/Urschenheim pour 17 400€ HT ;
- Réparation des groupes électrogènes à Algolsheim et Heiteren suite à vandalisme pour 11 859,60€ HT non pris en charge par l'assurance (installation d'une caméra en test à Algolsheim qui est le site le plus vandalisé) ;
- Logger SEWERIN (dispositif permettant de détecter les fuites) mis en place dans les zones où il y a habituellement le plus de fuites pour 50 000€ HT ;
- Remplacement des compteurs des gros consommateurs (préconisation de changer les compteurs tous les 15 ans) cela permettra d'améliorer le rendement pour 40 000€ HT ;
- Achat de cloche d'écoute au sol pour la détection des fuites pour 1 800€ HT ;
- Mobilier pour le bureau du rez-de-chaussée et de l'étage pour 8 000€ HT ;
- Remplacement nourrice tête de puits à Heiteren pour 6 700€ HT ;
- Tuyau et carottage dalle pour ballon anti bélier à la petite station de pompage d'Algolsheim pour 7 100€ HT ;
- Nouveau serveur et PC bureau du rez-de-chaussée pour 17 000€ HT ;
- Aménagement archivage grenier pour 4 000€ HT ;
- Travaux d'étanchéité sur la terrasse du siège pour 4 500€ HT ;

Travaux dans les communes :

- Maitrise d'œuvre pour 20 000€ HT ;
- Marché à bons lot 1 (branchements, extensions, renouvellement de réseau, ...) pour 400 000€ HT ;
- Renouvellement de vannes de sectionnement et vannettes à Vogelgrun pour 278 100€ HT ;
- Remplacement conduites rue du Nord à Kunheim pour 113 300€ HT ;
- Remplacement conduites rue du Rhin à Kunheim pour 206 000€ HT ;
- Remplacement conduites Place de la Porte de Colmar à Neuf-Brisach pour 133 900€ HT ;
- Remplacement conduites rue des Capucins à Neuf-Brisach pour 247 200€ HT ;
- Travaux AEP Divers pour 154 500€ HT.

Concernant les travaux de renouvellement de conduites dans les communes, il est possible que certains travaux ne soient pas réalisés cette année faute de temps ou abandonnés car une fois que la route sera ouverte une analyse sera faite pour vérifier si les travaux sont nécessaires.

Le Comité Syndical,

VU le programme d'investissements présenté par le Président ci-dessus ;

VU les crédits nécessaires prévus au BP 2024

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

APPROUVE le programme d'investissements listé ci-dessus ;

AUTORISE le Président à passer commande et à signer tous documents afférents à ces travaux dont les montants sont prévus au BP 2024.

2) Assistance à maîtrise d'ouvrage BEREST

Le Président explique au Comité qu'il sera obligatoire à partir de 2026 de présenter un Schéma directeur du réseau.

Celui-ci permettra aussi de pouvoir demander des subventions pour certains travaux.

Le Président et le Directeur ont rencontré la société BEREST qui propose de réaliser ce diagnostic et de nous accompagner pour les dossiers de subvention (notamment avec l'Agence de l'eau) sous la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Comité Syndical,

- VU le programme d'investissements présenté par le Président ;
- VU la nécessité pour le Syndicat de lancer le schéma directeur de l'eau potable ;
- VU l'intérêt d'être accompagné par un bureau d'étude pour percevoir des subventions ;
- VU les crédits nécessaires prévus au BP 2024 ;

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

- DECIDE** de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la société BEREST ;
- CHARGE** le Président de lancer les demandes de subventions liées au programme de travaux ;
- AUTORISE** le Président à passer commande et à signer tous documents y afférents.

3) Divers

Monsieur GEBHARD demande si le fait de chlorer systématiquement est une obligation de l'ARS même si les analyses sont bonnes. Dans d'autres secteurs, comme à Marckolsheim, la chloration ne se fait qu'en été lorsque les températures augmentent.

Madame FORNY évoque le goût de chlore dans l'eau notamment à Dessenheim.

Monsieur SICHLER va se renseigner auprès de l'ARS. Il informe également l'assemblée que la chloration n'est pas activée tout le temps mais uniquement 3 à 4 jours tous les 2 mois environ au maximum afin d'éviter une chloration permanente comme dans beaucoup d'autres secteurs comme Guebwiller, Colmar, Sélestat ou encore Strasbourg. Il précise également que les doses injectées sont nettement inférieures aux maximums autorisés et que l'eau reste donc tout à fait potable.

III. ADMINISTRATION, FINANCES ET PERSONNEL

1) Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du BP 2024

A la dernière réunion du comité du 7 décembre 2023, le Comité avait décidé d'ouvrir les crédits d'investissements et de fonctionnement pour l'exercice 2024, or les restes à réaliser avaient été pris en comptes dans les calculs. La préfecture nous en a alerté par courrier et nous a demandé de rectifier les chiffres. Aussi, la délibération suivante annule et remplace celle du 7 décembre 2023 :

Le Comité Syndical,

- VU la demande de la Préfecture par courrier du 5 janvier 2024 ;
- VU les dépenses d'investissement concernées sans les restes à réaliser qui sont les suivantes :

Chapitre	BP 2023	25%
20 immobilisations incorporelles	21 000,00 €	5 250,00 €
21 immobilisations corporelles	475 000,00 €	118 750,00 €
23 immobilisations en cours	592 000,00 €	148 000,00 €
TOTAL	1 088 000,00 €	272 000,00 €

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

- AUTORISE** le Président à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent ;
- DECIDE** d'ouvrir les crédits susvisés en dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2024.

2) Création d'un emploi de secrétaire comptable

Le Président a évoqué en début de séance le départ de la secrétaire comptable à temps partiel et le déménagement du SIAEP BFN des locaux de NEUF-BRISACH. Aux vues de l'augmentation des démarches administratives à suivre pour 2026, le Président propose de créer un poste de secrétaire comptable à plein temps et de supprimer celui à temps partiel.

Le Comité Syndical,

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
- VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- VU l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- VU le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;
- VU le départ de la secrétaire comptable actuelle au 1^{er} avril 2024 ;
- VU la nécessité de pérenniser le poste de secrétaire comptable et accueil du public pour le Syndicat et de développer le poste au regard de l'évolution de la structure ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de Secrétaire Comptable relevant des grades de la catégorie B et/ou C Administrative (Tous les grades) à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 100 %, 35/35^{èmes}), compte tenu de la nécessité de pérenniser le poste de secrétaire comptable et accueil du public pour le Syndicat et de développer le poste au regard de l'évolution de la structure ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1^{er} : À compter du 01 / 04 / 2024, un emploi permanent de secrétaire comptable et accueil du public relevant des grades de la catégorie B et/ou C Administrative (Tous les grades) à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 100 %, 35 /35^{èmes}), est créé.

Le Président est chargé de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : Le Président est chargé de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

(Le cas échéant) Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public territorial.

Dans ce cas : indiquer le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Article 3 : Le Président est chargé de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

PRÉCISE que le poste de l'ancienne secrétaire à temps partiel sera supprimé dans une réunion ultérieure dès réception de l'avis du Centre de gestion.

3) Compte Administratif 2023

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Claude GEBHARD, Vice-président, s'est fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et les mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de paiement et le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné de Compte de Gestion du comptable public de Colmar.

Considérant que M. Dominique SCHMITT, Président du SIAEP de la Plaine du Rhin a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2023 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du Budget 2023, le Comité Syndical propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections.

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	1 755 161,95 €	2 037 559,09 €
Section d'investissement	910 566,01 €	746 576,68 €
Report exploitation 2022		321 628,08 €
Report Investissement 2022		620 604,05 €
	2 665 727,96 €	3 726 367,90 €
Solde d'exécution	1 060 639,94 €	
Reste à réaliser	145 925,06 €	30 153,43 €

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Vice-président, M. Claude GEBHARD et à l'unanimité :

APPROUVE le Compte administratif 2023 et l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

4) Compte de Gestion 2023

Le Président présente les titres définitifs, le délai des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le receveur et accompagné des mandats de développement des comptes tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites dans ses écritures.

Le Comité Syndical,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;

Statuant sur l'exercice du budget 2023 concernant les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

APPROUVE le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le SGC de Colmar, qui n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Comptable Public.

5) Affectation des résultats

Le Comité Syndical,

VU les résultats du Compte Administratif du Budget 2023 qui dégage un excédent de fonctionnement de 604 025,22 € et un excédent d'investissement de 456 614,72 € ;

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

DECIDE - de maintenir 604 025,22 € à l'art. 002 en recette de fonctionnement du Budget 2024 ;
- de reporter l'excédent de 456 614,72 € à l'art. 001 en recette d'investissement du Budget 2024.

AUTORISE le Président à effectuer ces opérations comptables.

6) Budget Primitif 2024

Le Président soumet au Comité Syndical le Budget Primitif. Il fournit aux délégués tous les renseignements utiles.

Madame BIGEL demande si une augmentation des charges exceptionnelles est prévue au budget.

Le Directeur répond que rien n'est prévu à ce chapitre.

Les non-valeurs ne sont plus transmises par la trésorerie depuis plus d'un an car ils ont beaucoup de retard.

Le Directeur explique également au Comité que le budget pour les recherches et réparation de fuite à été réévalué au plus juste par rapport aux autres années ou une partie passait en investissement.

Il est prévu au budget un emprunt important mais qui sera réalisé seulement au besoin en fonction de l'avancement des travaux.

Monsieur FERRARI demande le solde du compte en banque (515). Celui-ci était de 1 715 000 € il y a 15 jours.

Monsieur VOGEL demande quel est le taux d'endettement possible pour le Syndicat.

Monsieur SICHLER répond que le montant du virement de section doit être supérieur au montant de remboursement du capital des prêts et que nous sommes encore bien en dessous de cette limite.

Le Président rappelle qu'il faut être prudent en prévision du passage au Syndicat unique en 2026.

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

APPROUVE le Budget 2024 équilibré en dépenses et en recettes comme suite :

Section de fonctionnement :

Total des dépenses 2 649 000,00 €

Total des recettes 2 649 000,00 €

Section d'investissement :

Total des dépenses 2 372 000,00 €

Total des recettes 2 372 000,00 €

Budget Primitif Total :

Total des dépenses 5 021 000,00 €

Total des recettes 5 021 000,00 €

7) Transfert de compétence AEP

Le Président rappelle que M. GEBHARD, Vice-président, est pilote pour la Communauté de Communes du projet de transfert de la compétence eau potable.

Il y a déjà eu 4 réunions avec les autres Syndicats et la prochaine est prévue le 4 avril 2024.

Il a déjà évoqué lors d'une précédente réunion, qu'une rencontre a eu lieu à la préfecture pour répondre aux différentes questions.

Un vote du Conseil Communautaire a eu lieu à la Communauté de Communes lundi 25 mars 2024.

La décision de faire un Syndicat unique a été prise.

Les prochaines réunions porteront sur les points techniques et organisationnels suivant le cahier des charges donné par la Communauté de communes.

Monsieur GEBHARD souhaite que ces changements se déroulent dans les meilleures conditions en dépit des tensions qu'il a pu y avoir par le passé.

Madame BIGEL rappelle que les questions d'ego doivent être mises de côté et que l'intérêt de l'utilisateur est primordial.

Il fera un nouveau point sur ce dossier lors de la prochaine réunion du Comité.

Le Comité Syndical **PREND ACTE** de l'avancement de ce dossier.

8) Divers

La prochaine réunion du Comité Syndical aura lieu le 2 juillet 2024 sous réserve de réunion de travail concernant le futur Syndicat unique.

Lors de cette réunion le Directeur présentera le Rapport Annuel et le Rapport Technique de 2023.

Le taux de rendement est en progression de 3,5% grâce aux recherches de fuite mais également à la vérification, par les releveurs, des compteurs manquant pour pouvoir comptabiliser la consommation des pertes.

Monsieur VOGEL demande si l'état des lieux des compteurs manquants a déjà été fait.

Monsieur SICHLER répond que celui-ci est en cours lors des relevés du 1^{er} semestre 2024. Il pourrait être présenté à la réunion du mois de septembre.

Le Président demande aux membres du Comité de penser à mettre à jour les adresses des poteaux d'incendie dans leur commune respective car lors des contrôles de ces équipements, les entreprises doivent aller en mairie pour avoir les adresses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Fin de la séance à 20 H 35.

Neuf-Brisach, le 25/04/2024

Le Président,



Dominique SCHMITT